Bac Général HGGSP + LLCER (Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques et Langues, littératures et cultures étrangères et régionales)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bac-hggsp-llcer.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

Session 2023 • Jour 1

Code sujet **23HGGSPJ1LI1** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation 1 — Le changement climatique : d’une urgence globale aux réponses locales.
1 réponses • sujet p. 1–2

Dissertation 2 — La connaissance, un enjeu politique, social et géopolitique pour les États.
1 réponses • sujet p. 1–2

Étude critique de document — Le patrimoine face au tourisme de masse.
1 réponses • sujet p. 3–4

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Dissertation 1

10 points

Le changement climatique : d’une urgence globale aux réponses locales.

Question Dissertation 1

Sujet p. 1, 2

> Le candidat traite un sujet de dissertation, au choix parmi les sujets 1 et 2. Il précisera sur la copie le numéro de sujet choisi pour la dissertation. Sujet 1 : Le changement climatique : d’une urgence globale aux réponses locales.

Dissertation 1 — Le changement climatique : d’une urgence globale aux réponses locales

Problématique : Comment répondre à une urgence climatique qui concerne la planète entière par des actions adaptées aux territoires, et à quelles conditions les réponses locales peuvent-elles contribuer efficacement à l’action globale ?

Plan argumenté :

1. **Le changement climatique est une urgence planétaire qui appelle une coopération internationale.** Les émissions de gaz à effet de serre contribuent au réchauffement du système climatique dans son ensemble. Les effets et les capacités de réponse sont toutefois inégalement répartis. Les accords internationaux visent donc à coordonner l’atténuation et l’adaptation.
2. **Les réponses locales sont indispensables pour agir sur les émissions et les vulnérabilités.** Les collectivités peuvent intervenir, selon leurs compétences, sur les transports, les bâtiments, l’énergie et l’urbanisme. Elles peuvent aussi adapter les aménagements aux risques propres à chaque territoire.
3. **L’efficacité suppose d’articuler les échelles et de prendre en compte la justice climatique.** Les actions locales ne remplacent pas les engagements des États et la coopération internationale. Elles doivent être coordonnées, financées, évaluées et conçues de manière à ne pas aggraver les inégalités.

Rédaction

Introduction. Les vagues de chaleur, les sécheresses, les incendies et les inondations rappellent que le changement climatique n’est plus une menace lointaine. Le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC) conclut que l’influence humaine sur le réchauffement est sans équivoque. La température moyenne mondiale de la période 2011-2020 était supérieure d’environ 1,1 °C à celle de 1850-1900. Parce que les gaz à effet de serre s’accumulent dans l’atmosphère, le changement climatique concerne la planète entière. Pourtant, ses effets et les moyens d’y faire face diffèrent selon les territoires. On distingue l’atténuation, qui vise à réduire les émissions ou à renforcer les puits de carbone, et l’adaptation, qui cherche à limiter les dommages et la vulnérabilité. **Comment répondre à une urgence climatique qui concerne la planète entière par des actions adaptées aux territoires, et à quelles conditions les réponses locales peuvent-elles contribuer efficacement à l’action globale ?** Si le caractère planétaire du problème exige une coopération internationale, la mise en œuvre de nombreuses réponses se fait aussi à l’échelle des territoires. Leur efficacité dépend de leur articulation avec les politiques nationales et mondiales, ainsi que de la prise en compte des inégalités.

I. Une urgence planétaire qui nécessite une coopération internationale.

Le changement climatique est global par ses causes : les gaz à effet de serre émis dans un pays contribuent à modifier la composition de l’atmosphère commune. Aucun territoire ne peut donc, à lui seul, stabiliser le climat. Le réchauffement entraîne une hausse des températures et aggrave de nombreux risques, notamment les vagues de chaleur et certains épisodes de précipitations extrêmes. L’élévation du niveau marin menace particulièrement les littoraux bas et les îles. Cependant, l’exposition aux risques et la capacité à y faire face sont très inégales. Les populations pauvres, les territoires insulaires et certaines régions déjà fortement exposées disposent souvent de moyens plus limités pour s’adapter.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Cette dimension commune rend nécessaire une action concertée. Adoptée en 1992 à Rio, la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques organise la coopération entre les États. Le protocole de Kyoto, adopté en 1997 et entré en vigueur en 2005, a fixé des objectifs de réduction des émissions pour les pays développés concernés. L'accord de Paris, adopté en 2015, a élargi la participation : chaque État présente une contribution déterminée au niveau national et doit l'actualiser périodiquement. L'accord vise à maintenir l'élévation de la température moyenne mondiale nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre les efforts pour la limiter à 1,5 °C.

Ces engagements donnent une direction commune, mais leur mise en œuvre est difficile. Les États n'ont ni les mêmes responsabilités historiques dans les émissions, ni les mêmes ressources, ni les mêmes priorités de développement. Le financement de l'action climatique et l'aide aux pays les plus vulnérables suscitent ainsi des désaccords. Les accords internationaux fournissent un cadre, mais ne garantissent pas à eux seuls une baisse assez rapide des émissions ni la protection des populations.

II. Des réponses locales indispensables pour agir sur les émissions et les vulnérabilités.

Si le climat est mondial, de nombreuses décisions qui influencent les émissions sont prises à l'échelle des territoires. Selon les compétences qui leur sont attribuées, les collectivités peuvent agir sur les transports et l'urbanisme, gérer des bâtiments et soutenir une production d'énergie moins émettrice. Développer les transports collectifs et les déplacements à pied ou à vélo, améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et réduire la dépendance aux énergies fossiles sont des leviers locaux d'atténuation. Leur portée peut dépasser les limites d'une commune : une politique de transport ou d'aménagement peut transformer les déplacements à l'échelle d'une agglomération entière.

Les territoires doivent également s'adapter à des risques qui ne se présentent pas partout de la même manière. Une ville exposée aux pluies intenses peut aménager des espaces capables de retenir temporairement l'eau ; un territoire soumis aux fortes chaleurs peut développer l'ombrage et la végétalisation. À Rotterdam, la place Benthemplein, aménagée en « water square » et ouverte en 2013, peut stocker temporairement les eaux de pluie tout en servant d'espace public de loisirs en temps normal. Cet exemple montre comment un aménagement local peut répondre à une vulnérabilité précise.

Les réponses locales sont donc indispensables parce qu'elles peuvent être adaptées aux conditions physiques, aux activités et aux besoins des habitants. Elles permettent aussi d'associer plus directement les citoyens, les entreprises et les associations à la transition. Toutefois, une ville ne maîtrise pas seule toutes les causes du réchauffement : ses choix dépendent notamment des politiques énergétiques, des infrastructures et des financements décidés à d'autres niveaux. De même, un aménagement de protection peut déplacer le risque vers un autre territoire ou défavoriser certains habitants si les inégalités ne sont pas prises en compte.

III. Une action efficace suppose l'articulation des échelles et une répartition juste des efforts.

Les réponses locales ne s'opposent pas aux accords internationaux : elles contribuent à leur traduction concrète. Les engagements internationaux fixent une direction commune ; les États adoptent des règles, investissent dans les infrastructures et organisent les politiques nationales ; les collectivités peuvent adapter ces orientations aux réalités territoriales. En retour, les expériences locales peuvent éclairer les politiques nationales. Cette articulation est essentielle : une politique municipale ambitieuse reste limitée si les réseaux énergétiques, les transports ou les financements ne permettent pas de la mettre en œuvre.

La justice climatique est une condition de cette articulation. Les responsabilités dans les émissions et les capacités d'action étant inégales, imposer les mêmes efforts à tous sans tenir compte de leur situation risque d'accroître les inégalités. Les populations les plus exposées ne sont pas nécessairement celles qui ont le plus contribué au réchauffement ou qui disposent des ressources nécessaires pour s'en protéger. Il

faut donc associer réduction des émissions, adaptation, financement et participation des habitants. À l'échelle locale également, la transition doit éviter de faire peser de manière disproportionnée son coût sur les ménages modestes.

Enfin, une réponse locale ne peut être jugée uniquement à partir de son annonce. Il faut vérifier qu'elle réduit effectivement les émissions ou la vulnérabilité, qu'elle ne crée pas de nouveaux risques et qu'elle bénéficie aux populations concernées. Des mesures ponctuelles, insuffisamment financées ou mal coordonnées ne remplacent pas une transformation durable des modes de production, de transport et d'aménagement. L'addition d'initiatives locales peut contribuer à l'effort mondial, mais elle ne dispense pas les États de respecter leurs engagements ni de coopérer.

Conclusion. Le changement climatique constitue une urgence globale, car ses causes concernent l'atmosphère commune et ses conséquences dépassent les frontières. Mais les émissions, les risques et les capacités d'adaptation prennent forme dans des territoires concrets : les collectivités sont donc indispensables pour agir sur les transports, les bâtiments et l'aménagement, et pour protéger les populations. L'efficacité de l'action dépend de la cohérence entre les engagements internationaux, les politiques des États et les initiatives locales. Pour être durables, ces réponses doivent disposer de moyens suffisants et tenir compte des inégalités de responsabilité, de vulnérabilité et de capacité d'action.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Réponse :** Une urgence climatique globale appelle des réponses locales, car les émissions, les risques et les possibilités d'adaptation se manifestent dans des territoires concrets. Les actions locales peuvent contribuer efficacement à l'effort mondial si elles sont coordonnées avec les politiques des États et les engagements internationaux, financées, évaluées et conçues de manière juste. Elles complètent la coopération mondiale sans pouvoir s'y substituer.

Dissertation 2

10 points

La connaissance, un enjeu politique, social et géopolitique pour les États.

Question Dissertation 2

Sujet p. 1, 2

> Le candidat traite un sujet de dissertation, au choix parmi les sujets 1 et 2. Il précisera sur la copie le numéro de sujet choisi pour la dissertation. Sujet 2 : La connaissance, un enjeu politique, social et géopolitique pour les États.

Problématique : Comment la connaissance permet-elle aux États de gouverner leur population et de renforcer leur puissance, alors que son accès demeure inégal, que son contrôle peut menacer les libertés et que sa production et sa circulation mobilisent aussi des acteurs non étatiques ?

Plan argumenté :

1. Les États produisent, recueillent et diffusent des connaissances pour administrer leur territoire, former les citoyens et soutenir la recherche.
2. La connaissance est un enjeu social et politique : elle peut favoriser l'émancipation, mais l'inégalité d'accès, la censure et la propagande peuvent aussi renforcer les dominations.
3. La maîtrise des sciences, des technologies et des informations contribue à la puissance et suscite des rivalités, mais les États doivent composer avec les entreprises, les chercheurs et les coopérations internationales.

Rédaction complète

La connaissance désigne les savoirs produits par la recherche, l'éducation et l'expérience, mais aussi les informations recueillies pour comprendre une population, une société ou un territoire. Elle est un enjeu politique, car gouverner suppose de disposer d'informations et de diffuser des représentations du monde ; un enjeu social, car l'accès au savoir pèse sur les parcours individuels et les inégalités ; enfin, un enjeu géopolitique, puisque la maîtrise des sciences et des technologies contribue à la puissance des États. Toutefois, ceux-ci ne contrôlent pas seuls la production et la circulation des connaissances : universités, entreprises, chercheurs et organisations internationales y prennent également part. Comment la connaissance permet-elle aux États de gouverner leur population et de renforcer leur puissance, alors que son accès demeure inégal, que son contrôle peut menacer les libertés et que sa production et sa circulation mobilisent aussi des acteurs non étatiques ? Les États organisent d'abord la collecte et la diffusion des savoirs pour administrer leur territoire et former les citoyens. Mais la connaissance peut aussi être inégalement accessible ou contrôlée, tandis que sa maîtrise est devenue un enjeu de puissance et de rivalités internationales.

En premier lieu, les États ont besoin de connaissances pour administrer leur territoire et conduire des politiques publiques. Les recensements, les cartes et les statistiques rendent les populations et les ressources plus lisibles pour les administrations : ils aident, par exemple, à répartir des services, à planifier des infrastructures ou à anticiper des besoins. Cette collecte n'est pas neutre : les catégories retenues et les informations enregistrées déterminent en partie la manière dont les pouvoirs publics décrivent les problèmes et orientent leurs décisions.

L'État joue aussi un rôle essentiel dans la transmission des savoirs. En France, les lois scolaires de Jules Ferry de 1881 et 1882 rendent l'enseignement primaire public gratuit, puis l'enseignement primaire obligatoire et laïque. Sous la Troisième République, l'école diffuse des savoirs communs et contribue à former des citoyens ainsi qu'à renforcer l'unité nationale. L'État ne se contente donc pas de transmettre des connaissances : il organise les institutions scolaires et définit des programmes, tout en devant garantir l'accès à l'instruction.

FormaV - document d'entraînement non officiel

La recherche scientifique constitue un autre domaine où l'action de l'État peut soutenir l'innovation et servir des objectifs collectifs, économiques ou militaires. Le projet Manhattan, lancé par le gouvernement fédéral des États-Unis en 1942, mobilise de nombreux scientifiques, notamment à Los Alamos, au Nouveau-Mexique. Il aboutit au premier essai nucléaire, Trinity, le 16 juillet 1945. Cet exemple montre qu'une connaissance scientifique peut procurer une capacité militaire déterminante. Il souligne aussi que les usages de la science sont liés à des choix politiques : la recherche peut répondre à des besoins civils, mais aussi être mobilisée à des fins de guerre.

La connaissance ne profite cependant pas automatiquement à tous et ne garantit pas, à elle seule, l'émancipation. L'accès à une éducation de qualité, aux ressources scientifiques et aux outils numériques varie selon les revenus, les territoires et les parcours. Ces inégalités peuvent limiter la mobilité sociale et la participation à la vie politique. De plus, un pouvoir peut chercher à contrôler les idées plutôt qu'à favoriser le pluralisme. En Allemagne, les autodafés organisés dans plusieurs villes en mai 1933 par des étudiants proches du régime nazi illustrent la volonté d'écarter des œuvres jugées contraires à l'idéologie du pouvoir. La censure et la propagande peuvent ainsi restreindre l'accès à l'information et la capacité des citoyens à se forger un jugement autonome. L'État est donc à la fois un acteur de diffusion des savoirs et, potentiellement, un instrument de leur contrôle.

À l'échelle internationale, la connaissance est également une ressource de puissance et un objet de compétition. Pendant la guerre froide, les États-Unis et l'URSS rivalisent dans les domaines scientifique, technologique et spatial. Le lancement du satellite soviétique Spoutnik, le 4 octobre 1957, est à la fois un succès scientifique et une démonstration de puissance. Il contribue à renforcer les efforts américains dans l'éducation et la recherche, notamment avec le National Defense Education Act de 1958. La maîtrise des sciences et des technologies soutient alors le prestige des États, mais aussi leurs capacités militaires et leur autonomie stratégique. Aujourd'hui encore, le contrôle des technologies de l'information, des données et des composants électroniques peut créer des dépendances ou, au contraire, contribuer à la sécurité et à la souveraineté d'un État.

Les États ne maîtrisent toutefois pas seuls les connaissances. Les universités et les entreprises participent largement à leur production, tandis que les grandes entreprises numériques possèdent des infrastructures et détiennent d'importantes quantités de données. Cette situation pose aux gouvernements des questions de souveraineté, de sécurité et de régulation, car les activités et les flux d'informations franchissent les frontières. En parallèle, les coopérations scientifiques permettent de mutualiser les moyens et de faire progresser la recherche. La création du CERN, près de Genève, en 1954, par des États européens en est un exemple. Ces coopérations n'effacent pas les rivalités : les États continuent de défendre leurs intérêts et peuvent limiter les transferts de technologies sensibles.

La connaissance constitue donc bien un enjeu politique, social et géopolitique majeur pour les États. Elle leur permet de mieux gouverner, de former les citoyens et de soutenir leur puissance scientifique, économique et militaire. Mais l'accès inégal au savoir peut renforcer les fractures sociales, tandis que le contrôle de l'information peut menacer les libertés. Enfin, la mondialisation de la recherche et le poids des acteurs privés empêchent les États d'en être les maîtres exclusifs. Ils doivent donc concilier le soutien à la production des savoirs, un accès plus équitable à la connaissance, la protection des libertés et la défense de leur autonomie stratégique.

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

La connaissance est un enjeu majeur pour les États : elle aide à gouverner et à former les citoyens, tout en contribuant à leur puissance scientifique et technologique. Mais les inégalités d’accès, les risques de censure et les dépendances envers des acteurs privés ou étrangers en limitent la maîtrise. Les États doivent donc soutenir et réguler la production des savoirs tout en conciliant libertés, équité et autonomie stratégique.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Étude critique de document

10 points

Le patrimoine face au tourisme de masse.

Question Consigne

Sujet p. 3, 4

> En analysant le document et en vous appuyant sur vos connaissances, répondez à la question suivante : la préservation du patrimoine est-elle conciliable avec le tourisme de masse ?

Démarche. Il faut répondre à la question en confrontant les atteintes que peut provoquer la surfréquentation aux apports économiques et sociaux du tourisme, puis examiner les conditions d'une conciliation. Le document est un article de presse de Thibaut Déléaz, « Venise, Amsterdam, Barcelone... Face au tourisme de masse, les villes serrent la vis », publié dans *Le Point.fr* le 1er janvier 2019. Il présente les difficultés et les mesures envisagées ou adoptées dans trois villes européennes. Il faut distinguer les constats rapportés des objectifs affichés par les municipalités, et ne pas présenter les mesures annoncées comme des résultats déjà évalués.

Plan argumenté.

1. **Une fréquentation mal maîtrisée menace les lieux patrimoniaux et les habitants :** à Venise, le document évoque les salissures, les risques liés aux paquebots et la pression sur la vie quotidienne ; à Barcelone et Amsterdam, il souligne notamment les effets des locations touristiques, les nuisances et les déchets.
2. **Le tourisme peut aussi apporter des ressources et contribuer à faire vivre les sites :** il produit des emplois et des revenus, et les recettes ou les droits d'accès peuvent aider à financer certains services et la gestion des lieux. Ces apports ne garantissent toutefois pas, à eux seuls, la conservation du patrimoine.
3. **La conciliation dépend d'une régulation effective :** les flux, les activités touristiques et les locations doivent être encadrés, et les décisions doivent protéger à la fois les biens patrimoniaux et les conditions de vie des habitants.

Lecture critique. L'article rend compte de débats et de politiques urbaines au début de 2019, mais se concentre sur trois villes et ne mesure pas les effets à long terme des dispositifs. Il rapporte que les arrivées internationales auraient augmenté de 7 % en 2017 et donne le chiffre imprimé « 1 322 milliards ». Cette unité est manifestement incohérente pour un nombre d'arrivées touristiques : il faut signaler l'erreur de formulation et ne pas reprendre le chiffre comme s'il était fiable. Il ne faut pas davantage confondre les mesures annoncées, les mesures adoptées et leur efficacité réelle.

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

Introduction. Le tourisme permet à de nombreuses personnes de découvrir des lieux historiques, des paysages et des œuvres qui constituent un patrimoine. Mais une fréquentation très concentrée peut dégrader ces lieux et rendre la vie quotidienne difficile pour les habitants. L'article de Thibaut Déléaz, « Venise, Amsterdam, Barcelone... Face au tourisme de masse, les villes serrent la vis », publié dans *Le Point.fr* le 1er janvier 2019, illustre cette tension à travers trois grandes villes européennes. La préservation du patrimoine est-elle conciliable avec le tourisme de masse ? Elle peut l'être, mais seulement si la fréquentation est maîtrisée et si la protection des sites et des habitants devient une priorité.

Le tourisme de masse peut d'abord menacer le patrimoine et les sociétés locales. À Venise, l'article évoque 28 millions de touristes par an et les salissures causées par leur passage. Il souligne également un risque matériel : les remous des paquebots de croisière, qui peuvent s'approcher de la ville, sont susceptibles d'endommager les fondations des bâtiments. Le texte rappelle que l'UNESCO avait tiré la sonnette d'alarme en 2016, en menaçant de placer Venise sur la liste des sites du patrimoine mondial en péril si rien n'était fait pour la préserver. La pression touristique affecte aussi les habitants. À Barcelone, l'article rapporte que le développement des locations, notamment par l'intermédiaire d'Airbnb, contribue à augmenter les loyers et à chasser des habitants du centre au profit des touristes. À Amsterdam, la mairie justifie ses mesures par les nuisances, l'affluence et les détritus qui placent certains quartiers sous une « pression extrême ». Préserver un patrimoine urbain signifie donc aussi préserver les conditions de vie de ceux qui y résident.

Le tourisme n'est toutefois pas incompatible par nature avec la préservation. Il contribue à faire connaître les sites et peut soutenir l'économie locale. La mairie d'Amsterdam, citée dans l'article, reconnaît que le tourisme appartient à la culture internationale de la ville et qu'il apporte des emplois et des revenus. À Venise, la taxe à l'entrée annoncée devrait, selon l'article et le journal *Repubblica*, rapporter entre 40 et 50 millions d'euros, notamment pour financer le nettoyage. Un accès payant ou limité peut également contribuer à financer la gestion d'un site et à en réduire la fréquentation simultanée. Le document donne l'exemple du parc Güell, à Barcelone, où seules 400 personnes sont autorisées à être présentes au même moment. Ces dispositifs ne suffisent pas à prouver que le patrimoine est effectivement mieux conservé : leur utilité dépend de leur mise en œuvre et de l'affectation des moyens recueillis.

La conciliation suppose donc une régulation durable et équilibrée. Les réponses rapportées cherchent à agir sur les différentes causes de la pression touristique. À Venise, la taxe d'entrée est présentée comme un moyen de financer le nettoyage et de tenter de freiner la fréquentation. À Barcelone, la mairie entend utiliser des amendes pour mieux réguler les loueurs et la plateforme ; l'accès au parc Güell est également limité. À Amsterdam, le plan adopté en mai précédant la publication de l'article prévoit une hausse des taxes touristiques, un encadrement plus strict de certaines activités et des restrictions sur les locations de courte durée : celles-ci doivent être limitées à 30 jours dans le centre, voire interdites dans certains quartiers. Ces mesures illustrent la volonté de conserver les bénéfices du tourisme tout en en limitant les effets négatifs. Pour être efficaces, elles doivent être appliquées et évaluées, tenir compte des habitants et protéger les logements comme les sites patrimoniaux. Elles doivent aussi éviter de réserver l'accès au patrimoine aux seuls visiteurs capables de payer des tarifs élevés.

Conclusion. La préservation du patrimoine est donc conciliable avec le tourisme, mais difficilement avec une fréquentation de masse laissée sans contrôle. Le document montre que la concentration des visiteurs peut dégrader les lieux, fragiliser les bâtiments et perturber la vie des habitants ; il rappelle aussi que le tourisme procure des emplois et des revenus. La conciliation repose sur la maîtrise des flux,

l’encadrement des activités et des locations, ainsi que sur des moyens consacrés à la gestion et à la conservation. Elle n’est réelle que si la protection du patrimoine et des habitants prime sur la seule croissance du nombre de visiteurs.

Portée et limites du document. Publié le 1er janvier 2019, l’article de Thibaut Déléaz est utile pour comprendre les débats et les réponses publiques dans trois villes à cette période. Il privilégie les difficultés liées au tourisme de masse et rapporte, pour Amsterdam, les justifications de la mairie ; il ne constitue ni une étude exhaustive ni une évaluation à long terme des mesures. Enfin, le chiffre mondial imprimé sous la forme « 1 322 milliards » comporte une unité manifestement erronée pour des arrivées touristiques : il ne peut être repris sans réserve.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2023/spe-hg-geopolitique-sciences-po-2023-liban-1-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.